

DIRECTION D'ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX. AGENCE A PARIS: 6, boulevard des Capucines. LA PUBLICITE SE REÇUT...

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PRO

Le numéro 10 c.

MERCREDI OCTOBRE 1919 SAINT THÉRESE

LE VOYAGE DU ROI D'ESPAGNE

On a beau répéter à Madrid comme à Paris que l'état des relations diplomatiques entre les deux gouvernements est parfait, chacun sent combien de fois on a eu le malin qui récite. C'est pour tâcher de le dissiper que don Alphonse se dispose à rendre visite à M. le Président de la République française.

M. Poincaré a signé la ratification du traité

Les conséquences du retour à l'état de paix. Paris, 14 octobre. — Le Journal officiel publie ce matin la signature par le Président de la République de l'instrument des ratifications du traité de paix avec l'Allemagne et des autres actes signés à Versailles le 28 juin 1919, pour le dépôt en être effectué conformément aux clauses finales du dit traité.

LES LETTIONS TIENNENT ENCORE LA VILLE

Il s'agit de lettres, qui ont traversé la rivière et réussi momentanément à déloger les canons de la Dvina. Les Russes-Allemands ont hissé des drapeaux blancs au-dessus de leurs positions, mais ils n'ont pas abandonné la ville; mais les Lettons n'ont pu faire aucune avancée. D'autres troupes estoniennes sont attendues ici dans le courant de la journée.

LE SORT DE RIGA

Les troupes allemandes arrivées par les Lettons. Berlin, 14 octobre. — Des personnes venant de Riga disent que le chargé d'affaires allemand à Riga, ainsi que le chargé d'affaires allemand à Moscou, ont été avisés par les autorités lettonnes. En conséquence, une protestation a été adressée au gouvernement letton.

Le théâtre aérien futuriste

Nous avions déjà le théâtre futuriste de M. Martini, dont nous avons dit quelques mots ici même. Il présentait aux spectateurs des actions simultanées, des onomatopées, des chants d'oiseaux à la place des dialogues, des rencontres de locomotives comme machines à vapeur, etc.

LA REWUE DE LA PRESSE

LE VERBAGE. L'Homme Libre félicite la Chambre d'avoir, l'autre jour, voté la publication des comptes rendus de ses comités secrets. Elle a, d'ailleurs, fait de ce vote un acte de haute politique.

CONSEIL DES MINISTRES

M. Léon Bourgeois représentera la France au conseil de la Société des Nations. Paris, 14 octobre. — Les ministres se sont réunis en conseil ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

LEUR LOI LÉGALE

Le 14 octobre 1919, à l'heure légale, est perimée. Le vote d'une nouvelle loi sera donc nécessaire pour la rétablir.

LES TROUPES ALIÉES EN HAUTE-SILÉSIE

Toschen, Memel, Dantzig. (Service spécial du Chicago Tribune) New-York, 13 octobre. — Le Conseil suprême de Paris a discuté l'envoi de détachements de troupes alliées aux différents points mentionnés dans le traité de paix.

LES GRÈVES

Les grèves de Brest et de Marseille gardent un certain caractère de gravité. On ne peut pas dire que les premières aient été évitées, bien que les premières semblent en voie d'apaisement.

LES BATEAUX ALLEMANDS INTERNÉS

La disposition de certains bateaux allemands internés dans les ports hollandais a été aussi discutée par le Conseil suprême, mais aucune décision définitive n'a été prise.

LE RAID AÉRIEN PARIS-MELBOURNE

L'aviateur Poulet est parti ce matin. Paris, 14 octobre. — Ce matin, à sept heures, l'aviateur Poulet est parti de Paris pour Melbourne.

LES CONDAMNÉS DE LA PROVENCE

Toulon, 13 octobre. — Usant des droits qui lui sont conférés par l'article 180 du Code de justice militaire, le général de Bon, commandant en chef de la 3^e armée navale, vient d'ordonner que l'exécution du jugement rendu le 30 septembre par le conseil de guerre de la 'Provence' sera suspendue en ce qui concerne le peine de dégradation militaire.

LES CONSEQUENCES DU RETOUR A L'ÉTAT DE PAIX

Paris, 14 octobre. — Voici les principales conséquences du retour à l'état de paix. Allocations. La loi du 30 septembre 1919 règle la situation de la mise en vigueur du traité.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

La loi sur les bénéfices de guerre demeure applicable pendant une période de douze mois suivant la cessation des hostilités.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

M. Clavelle a déjà donné connaissance du projet de décret qui prévoit la mise en vigueur de la loi sur les bénéfices de guerre.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

SIX AVIATEURS VONT TENTER LONDRES-MELBOURNE

Londres, 14 octobre. — L'aviateur australien Matthews part ce matin pour Melbourne.

LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Le correspondant de l'Agence à Lille montre par des chiffres quel besogne de Titans est la reconstruction des régions dévastées.

LE PROCÈS DE LA GAZETTE DES ARDÈNES

Paris, 13 octobre. — Au début de l'audience, M. de Bismarck, rapporteur, combat l'amendement de M. de Bismarck.

LA CHAMBRE REFUSE D'INTRODUIRE LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DANS LES ÉLECTIONS

Paris, 14 octobre. — La Chambre discute ce matin l'amendement de M. de Bismarck.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LA COUPE DUTCH DE LA MEURTHE

Commençons, Le 13 octobre. — La Coupe Dutch de la Meurthe, remise en compétition, a été disputée, malgré le mauvais temps, sur le circuit de Paris-Saint-Denis.

LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Le correspondant de l'Agence à Lille montre par des chiffres quel besogne de Titans est la reconstruction des régions dévastées.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LE RAID NEW-YORK-SAN FRANCISCO

Le raid New-York-San Francisco. (Service spécial du Chicago Tribune) New-York, 13 octobre. — La durée exacte du vol de l'hydravion de M. Gannett, dans son voyage de New-York à San Francisco, est de 24 heures.

LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Le correspondant de l'Agence à Lille montre par des chiffres quel besogne de Titans est la reconstruction des régions dévastées.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LA NAVIGATION AÉRIENNE INTERNATIONALE

Paris, 13 octobre. — La convention relative à la navigation aérienne internationale a été signée lundi après-midi à quatre heures au ministère des affaires étrangères.

LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Le correspondant de l'Agence à Lille montre par des chiffres quel besogne de Titans est la reconstruction des régions dévastées.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LA NAVIGATION AÉRIENNE INTERNATIONALE

Paris, 13 octobre. — La convention relative à la navigation aérienne internationale a été signée lundi après-midi à quatre heures au ministère des affaires étrangères.

LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Le correspondant de l'Agence à Lille montre par des chiffres quel besogne de Titans est la reconstruction des régions dévastées.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

LES BÉNÉFICIAIRES DU DÉCRET

Le conseil suprême, sur le rapport de M. de Bismarck, a décidé de ne pas intervenir dans le traité de paix.

